

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 28 juin 2018 - Délibération n° 2018/06/03  
**RETIRE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2018-04-26a DU 05 AVRIL 2018**

**Objet : PROPOSITION DE CONVENTION MULTIPARTITE RELATIVE A L'ADMINISTRATION D'UNE APPLICATION NUMERIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE RANDONNEE (2018-2019-2020)**

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourgneuf sur la convocation en date du 21 juin 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – PENICAUD – ROYERE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LABORDE – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – SUCHAUD – JOUANNY – THOMAS – DUMEYNIÉ – BATTUT – GIRODONGO-CHENEVEZ et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. JUILLET – RIGAUD – CHOMETTE – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – RABETEAU – PEROT – SCAFONE et MMES JOUANNETAUD – LAGRAVE – POUGET-CHAUVAT – COLON – DESSEAUVÉ – HYLAIÉ et PATAUD.

**Pouvoirs :**

1. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. LABORDE
2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD
3. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. CHAPUT
4. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET
5. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE
6. M. AUBERT donne pouvoir à Mme LAPORTE
7. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT

**Suppléances :** Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – M. PENICAUD remplace Mme HYLAIÉ – Mme THOMAS remplace M. DUGAY – Mme CHENEVEZ remplace M. PAMIES – M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance :** Mme Nadine DUMEYNIÉ

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
64	33	40			
Pour	Contre	Abstention	Blanc	Nul	Refus de vote
40	-	-	-	-	-

Le Président indique que depuis plusieurs mois, un travail est mené, à l'initiative du PNR Millevaches en Limousin, pour mettre en œuvre une solution web de gestion des itinéraires de randonnée composée d'un outil métier SIG, d'un site internet et d'une application mobile. Un cahier des charges techniques est en cours d'élaboration pour la réalisation de cette application qui doit être un outil 3 en 1 permettant de gérer et valoriser les itinéraires de randonnées ainsi que des données touristiques.

L'objectif est de travailler à partir d'un logiciel open source basé sur un principe de mutualisation collaborative dont les améliorations sont financées par les différents utilisateurs servant ainsi à l'ensemble de la communauté.

Les 14 partenaires engagés dans cette opération sont :

- Le PNR Millevaches en Limousin
- La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest
- La Communauté de communes Creuse Grand Sud
- La Communauté de communes Marche et Combrailles en Aquitaine
- La Communauté de communes Ventadour – Egletons Monédières
- La Communauté de communes Haute Corrèze Communauté
- La Communauté de communes du Pays d'Uzerche
- La Communauté de communes Vézère Monédières Millesources
- La Communauté de communes Briance Combade
- La Communauté de communes de Noblat
- La Communauté de communes des Portes de Vassivière
- La Commune de Lonzac
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages.
- Le Syndicat Mixte Le Lac de Vassivière

Le Président présente la méthodologie de travail concernant ce projet :

- Mise en place de groupes de travail pilotés par le PNR sur les thématiques de la gouvernance, de la communication et de la technique.
- Une convention cadre signée par l'ensemble des partenaires du projet définira les actions à engager, le fonctionnement et le pilotage du projet. Elle est en cours de rédaction.
- Un groupement de commande sera constitué pour la partie investissement du projet. Il sera porté par la Communauté de communes Egletons Ventadour Monédières. Elle sera en charge de l'appel d'offre pour le compte de l'ensemble des parties, et de sa gestion administrative. Le cahier des charges de consultation est en cours de rédaction.  
Le groupement de commande prendra fin à la signature du marché. Chaque membre du groupement suivra son marché et en sera responsable.
- Chaque partenaire du projet déposera un dossier de subvention Leader. Il est possible de travailler avec la Communauté de communes Creuse Grand Sud pour déposer un dossier identique auprès du Gal Socle.
- Prévision de signature des marchés à l'automne 2018
- Le PNR va recruter un chargé de mission pendant 18 mois pour saisir les données sur le logiciel. Le temps du chargé de mission sera réparti entre les différents partenaires en fonction de la quote-part de leur participation financière
- Formation d'un agent de la Communauté de communes pour prendre la suite dans la saisie des données et le suivi du projet.

Le Président présente le financement du projet :

- **Investissement : 126 000 € sur 3 ans**

La part de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest est évaluée à 14 527,80 € sur 3 ans avec une aide prévisionnelle Leader de 9 685,20 € (autofinancement prévisionnel de 4 842,60 €)

La partie investissement comprend :

- Le développement de l'application web métier, site internet et mobile
- Les outils de communication pour la promotion de l'outil (vidéo, évènementiel de lancement...)
- La traduction des fiches



- **Fonctionnement : 61 431 € sur 3 ans**

La part de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest est évaluée à 7 082,99 € sur 3 ans avec les aides Leader, contrat de Parc de 3 226,65 € (autofinancement prévisionnel de 2 439,75 €)

La partie fonctionnement comprend :

- Le recrutement pendant 18 mois d'un chargé de mission pour intégrer les données SIG
- L'animation et la coordination du dispositif par les agents du PNR

M. Le Président donne lecture du projet de convention-cadre du projet. Cette dernière précise :

- les objectifs poursuivis,
- la nature des actions programmées,
- la gouvernance mise en place et les moyens d'animation,
- les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels,
- le plan de financement prévu
- les engagements de signataires.

La convention prévoit également la constitution d'un comité de pilotage qui doit se réunir au minimum une fois par an. Le Bureau communautaire, réuni le 13 février dernier a proposé de nommer M. Didier Martinez, titulaire et M. Daniel Chaussade, suppléant.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Accepte d'adhérer au projet d'application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée ;
- Accepte les termes de la convention-cadre et approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise M. Le Président à signer la convention-cadre ;
- Nomme au sein du comité de pilotage du projet M. Didier Martinez, titulaire et M. Daniel Chaussade, suppléant.
- Autorise M. le Président à solliciter les co-financements nécessaires, et notamment les financements LEADER selon le plan de financement prévisionnel présenté.
- Autorise M. Le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

